

## **RESOLUTIONS ADOPTEES**

**UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000  
**Siège social** : 10 bis, Avenue Mohamed V -1001 Tunis

### **Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2021**

#### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

#### **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte dudit rapport et approuve dans leur intégralité et sans réserve les opérations relatives aux conventions règlementées qui y sont mentionnées.

**Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

#### **TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

**Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.**

#### **QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour affecter les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2020 comme suit :

Sommes distribuables 2020	277 963,900
Report à nouveau 2019	33,250
<b>Total</b>	<b>277 997,150</b>
Dividendes au titre de l'exercice	277 964,280
Report à nouveau 2020	32,870

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de **4,129 dinars** par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du **25 mai 2021**, et sera effectué selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire ;
- soit sous forme de réinvestissement en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 25 mai 2021. La soulte - montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière - est mise à la disposition de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au 24 mai 2021 pour faire le choix.

Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

**Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

#### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de nommer les administrateurs suivants :

- La Banque Tuniso-Koweitienne - BTK représentée par Madame Rim LAKHOUA
- La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF représentée par Monsieur Zaher JBELI
- Monsieur Mohamed LAHBIB
- Monsieur Tarek MAGOURI
- Monsieur Rabeh AMARI

et ce, pour un mandat de 3 ans à compter de l'exercice 2021 et qui expirera avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2023.

**Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

#### **SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société, à l'effet d'accomplir toute formalité légale de publicité.

**Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.**